**Chargé(e) de préservation du patrimoine**

Date de publication :08/11/2024

**Familles de métiers**

Travaux, maintenance et entretien

**Lieux et segments d’activités**

* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels

**Autres intitulés**

* Gestionnaire de collection
* Conservateur(trice)

**Définition du métier**

Tous les sites ou lieux culturels présentant un patrimoine classé ou d'intérêt historique peuvent faire appel au/à la chargé(e) de préservation du patrimoine. Sa mission ? Inspecter régulièrement les objets ou constructions anciens ou classés, et s'assurer de leurs conditions de conservation grâce à ses excellentes connaissances techniques et historiques. L'organisation et le pilotage des opérations de restauration et mise en valeur sont également à sa charge, afin de garantir le respect des engagements vis-à-vis des bâtiments de France, et la conservation du patrimoine dans les meilleures conditions. C'est grâce à ce(tte) professionnel(le) des ouvrages d'art que les visites gardent toute leur authenticité !

**Code ROME**

Gestion de patrimoine culturel

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
* Faire preuve de rigueur et de précision
* Faire preuve de curiosité
* Prendre des initiatives et être force de proposition

**Compétences techniques**

* Contrôler l'état de conservation d'un élément du patrimoine ou d'une collection
* Concevoir et réaliser des actions de promotion du patrimoine
* Recenser le patrimoine, les collections et contrôler le mouvement des oeuvres (inventaire, entrées, sorties, ...)
* Superviser l'étude, l'enrichissement et la mise en valeur des patrimoines culturels
* Gérer des collections patrimoniales
* Étudier et évaluer des oeuvres, pièces, objets de collection
* Superviser le transport d'oeuvres d'art
* Évaluer la mise en oeuvre d'un projet, plan d'action
* Rechercher des financements, des investisseurs
* Renseigner, mettre à jour une documentation technique
* Contrôler la conformité des données ou des documents

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans la gestion de collections et/ou la préservation d'ouvrages d'arts est indispensable, en fonction du patrimoine à conserver

**Formation appréciée**

* Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) Matériaux
* Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) Patrimoine
* Master Conservation - restauration des biens culturels
* Master Histoire de l'art
* Diplôme d'architecte complété d'un Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) Mention architecture et patrimoine
* Titre de conservateur du patrimoine (acquis sur concours d'état)

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences